

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 074-217401371-20260302-DEL2026_016-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 2 MARS 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET
Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET
Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Nathalie BOCQUET — Isabelle DUPANLOUP - Daniel JORDANOU

Etaient absents : Fabienne ALTER - Régis BLANC - Stephen MARTRES - Camille REMILLON
David VERNEY

Pouvoirs : 3

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Isabelle DUPANLOUP a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Amélie CONTAT-FONTAINE

DEL N° 2026-016 – FINANCES - PARTICIPATION COMMUNALE 2026 AU DEFICIT DU BUDGET ADMINISTRATIF ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) : APPROBATION

Exposé de Henri CHAUMONTET, Maire,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu en séance du Conseil municipal en date du 9 février 2026,

Vu le compte-rendu de la Commission Finances du 19 février 2026 portant sur le Budget primitif 2026,

Vu le Budget primitif 2026,

Vu le projet de Budget annexe 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Groisy,

Le Conseil municipal est invité à voter la participation Communale 2026 au déficit du Budget annexe du CCAS, à hauteur de 18 000 €.

Pour rappel, la participation prévisionnelle 2025 se portait à 18 700 € et s'est réalisée pour 14 009.50 € au 31 décembre 2025.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la participation Communale 2026 au déficit du Budget annexe du CCAS de Groisy pour un montant de 18 000 €,
- dit que les crédits sont prévus au Budget principal 2026 au compte 65821,
- autorise le Maire à signer tout document, toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Amélie CONTAT-FONTAINE

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 9/03/2026

Publié le : 9/03/2026

Le Maire,

Henri CHAUMONTET

Commune de GROISY

Conseil Municipal du 2 mars 2026

